



Département des Alpes de Haute Provence
COMMUNE DE SISTERON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 25 Septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Et le vingt-cinq du mois de SEPTEMBRE

Membres en exercice :	29
Membres présents :	23
Procurations :	5
VOTES :	28
POUR :	28
CONTRE :	/
ABSTENTIONS :	/
Date de convocation :	19/09/2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. TOUCHE C. GARCIN F. CLARES P. BOY JP. GALANTINI V. JOURDAN E. ODDOU S., MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. PICHON H. CLEMENT JL. FERAUD S.

PROCURATIONS : M. Michel BRUNET à Mme Sylvia ODDOU
M. Christian GALLO à M. Franck PERARD
Mme Colette RODRIGUEZ à M. Daniel SPAGNOU
M. Sylvain JAFFRE à M. Jean-Louis CLEMENT
Mme Stéphanie SEBANI à Mme Stéphanie FERAUD

ABSENT NON-EXCUSE : DERDICHE C.

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2024-08-01-SF

OBJET : DELEGATION FODAC 2024 AU SMSMDE POUR TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'éclairage public sont réalisés par le Syndicat Mixte Sisteronais Moyenne Durance d'Energie et des Réseaux d'Eclairage Public et de Télécommunications (SMSMDE).

Depuis 2017 le Conseil Départemental a modifié les règles de financement de cette catégorie de travaux en supprimant l'enveloppe directe dédiée à ceux-ci. Toutefois les travaux d'éclairage peuvent être financés via le Fonds Départemental d'Aide aux Communes (FODAC) ; la ville de Sisteron est éligible pour un plafond de dépenses de 44480 € HT au taux de 25%. Les communes peuvent, par délibération, déléguer et faire porter par le SMSMDE leur demande de FODAC pour les travaux d'éclairage public qui seront réalisés en 2024.

La ville de Sisteron veut entreprendre la rénovation du parc d'éclairage public rue de la Renaissance et VC6 Chaumiane. Le coût estimatif des travaux et de maîtrise d'œuvre se chiffrent à 54442.16 € HT et seront réalisés par le SMSMDE avec portage d'une demande de FODAC au taux de 25%.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï cet exposé, après en avoir délibéré,
à l'unanimité par 28 voix POUR

DELEGUE au Syndicat Mixte Sisteronais Moyenne Durance d'Energie et des Réseaux d'Eclairage Public et de Télécommunications (SMSMDE) le portage de la demande de FODAC 2024 pour la réalisation de travaux d'éclairage public rue de la Renaissance et VC6 Chaumiane pour un montant estimatif de travaux et de maîtrise d'œuvre de 54442.16 € HT.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel SPAGNOU

Mis en ligne le 26/09/2024 à 09h20

REÇU EN PREFECTURE
le 26/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210402095-20240925-2024_08_01_